

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers	
en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	8
Procurations :	8
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06), Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/117-2022**Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe réseau de chaleur**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022 (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 2).

ENTENDU que la trésorerie du budget réseau de chaleur n'est pas commune avec celle du budget principal.

ENTENDU que compte tenu du faible niveau de trésorerie du budget annexe réseau de chaleur et du décalage entre l'encaissement bimestrielle des recettes, et le décaissement mensuel des dépenses, il convient d'anticiper le risque de cessation de paiement pour cause de trésorerie insuffisante.

CONSIDERANT que pour permettre au budget réseau de chaleur de mettre en œuvre les dépenses nécessaires à son bon fonctionnement et de fluidifier les paiements, sans attendre l'encaissement des recettes, il est

proposé au Conseil Municipal de consentir une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe réseau de chaleur d'un montant de 100 000 € maximum en cas de besoin, soit environ 4 mois du montant estimatif des recettes encaissées (référence budget 2021).

ENTENDU que l'avance est remboursable au plus tard avant le 30 juin 2023, pour permettre l'encaissement maximum des remboursements des utilisateurs et le versement de la subvention d'équilibre.

ENTENDU que comptable est chargé de l'exécution de cette opération non budgétaire.

CONSIDERANT ainsi que dans le cadre de la mise œuvre des dépenses nécessaires au fonctionnement du budget annexe sus visé et sans attendre l'encaissement des recettes il est nécessaire d'allouer une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 € maximum, remboursable au plus tard avant le 30 juin 2023.

ENTENDU que les versements et remboursements de l'avance se feront, sur production d'un certificat administratif, par tranche en fonction du niveau de trésorerie.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide de l'allocation au budget annexe réseau de chaleur en 2023 d'une avance de trésorerie dans les conditions exposées ci-dessus.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

21 DEC. 2022

Et de la publication le :

21 DEC. 2022